



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Palais fédéral Nord
3003 Berne



Date

23 MAR. 2022

Prise de position: Chaussée roulante : projet de consultation relatif à l'arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport combiné accompagné à travers les Alpes ; ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

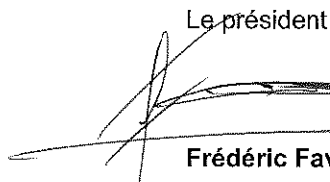
Le Conseil d'Etat du canton du Valais remercie la Confédération pour la possibilité de s'exprimer et de prendre position dans le cadre du projet en consultation, ainsi que pour les analyses réalisées pour la suite de la chaussée roulante.

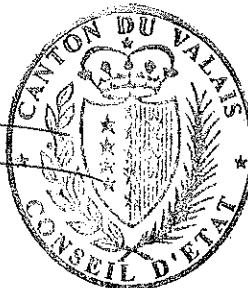
Le Canton du Valais soutient la proposition du Conseil fédéral de poursuivre le financement de la chaussée roulante par un montant de CHF 100 millions jusqu'en 2028 et de supprimer le financement à partir de l'année 2029. Selon les analyses faites, la situation du marché ne nécessite plus un financement spécifique de ce domaine.

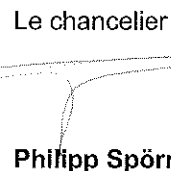
Le Canton du Valais tient à rappeler l'importance du transfert du trafic lourd de la route au rail qui est l'une des principales préoccupations de la politique suisse de transport.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Frédéric Favre



Le chancelier

Philipp Spörri

A envoyer par courriel à : konsultationen@bav.admin.ch